



## BONNE ANNEE 2021

L'union régionale d'art photographique de Bourgogne, UR 24 vous souhaite une bonne année 2021. Nous espérons que la situation sanitaire s'améliorera, que nous pourrons faire de la photo, nous rencontrer et que nos clubs pourrons vivre normalement. En attendant, la fédération et l'union régionale feront le maximum pour s'adapter à la situation.

Cette lettre fait le point sur :

- la réunion du CA du 4 janvier
- les concours régionaux
- l'inscription des auteurs non fédérés aux concours régionaux

### Le CA du 4 janvier 2021

Suite à l'AG de l'UR 24 qui s'est tenue en deux temps, d'abord une réunion par visio-conférence le 21 novembre 2020, puis par une procédure de vote par internet du 1<sup>er</sup> au 10 décembre, le CA s'est réuni le lundi 4 janvier à 18 h 30 par visio-conférence.

Le CA a procédé à l'élection du bureau qui est le suivant :

- |                  |                                       |
|------------------|---------------------------------------|
| - président      | Marc Bouverne (Mâcon)                 |
| - vice-président | Jean-Claude Duez (Joigny)             |
| - trésorière     | Françoise Lefebvre (Chalon sur Saône) |
| - secrétaire     | Jean Séverac (Mâcon)                  |

Il était recherché un webmaster pour le site internet de l'UR 24, Gilbert Guinot (PC le Creusot) a accepté de s'en occuper.

Il est aussi recherché, pour la saison prochaine, de nouveaux commissaires aux compétitions.

Les commissaires actuels sont :

- Jean-Claude Duez            audiovisuel
- Jean Jossier                 auteur papier et auteur IP
- Jean-Claude Alary         nature papier et nature IP
- Marc Bouverne             papier couleur, papier monochrome, IP monochrome, IP couleur

Il est donc recherché au moins un nouveau commissaire pouvant prendre en charge un des deux concours papier, couleur ou monochrome, pour la saison prochaine.

Compte tenu de la situation sanitaire, la FPF a revu les dates des compétitions, et notamment des nationaux 2 auxquels les concours régionaux sont qualificatifs. En conséquence, les dates de certaines compétitions ont été repoussées. Compte tenu de la situation, il se peut que les jugements en salle soient effectués à huis clos,

Les dates des compétitions régionales suivantes sont inchangées :

	date limite inscription	jugement
audiovisuel	13 janvier	30 janvier
auteur papier	1 <sup>er</sup> février	13 février à Ahuy
auteur IP	1 <sup>er</sup> février	4 au 13 février par internet
nature papier	15 février	6 mars à Chalon sur Saône

Les dates des compétitions régionales suivantes sont modifiées :

	date limite inscription	jugement
papier couleur	1 <sup>er</sup> mars	Mâcon 13 ou 20 mars
papier monochrome	1 <sup>er</sup> mars	Chevigny Saint Sauveur 27 mars
IP couleur	1 <sup>er</sup> mars	6 au 13 mars
IP monochrome	1 <sup>er</sup> mars	6 au 13 mars
IP nature	1 <sup>er</sup> mars	6 au 13 mars

### Les prochains concours régionaux

Tous les concours sont sélectionnables à un concours national, sauf le concours auteur IP qui est purement régional.

Pour les concours régionaux « photo » (papier couleur, papier monochrome, IP couleur, IP monochrome, nature papier, nature IP) chaque auteur peut envoyer un maximum de 4 photos. Seules les 3 premières photos de chaque auteur sont sélectionnables au national 2. Le nombre de photo par club n'est pas limité au régional. Par contre, pour la sélection au national 2, seules les 7 meilleures photo de chaque club sont sélectionnables au national 2.

Pour les concours auteur et audiovisuel, se sont des règles spécifiques.

Pour le concours audiovisuel, les concours auteur et le concours nature papier, les dates sont inchangées. Vous avez déjà reçu les informations, un rappel.

### **Concours audiovisuel** (commissaire Jean-Claude Duez)

Les fichiers doivent être envoyés à Jean Claude Duez par wetransfer pour le 13 janvier au plus tard. Les fichiers peuvent être envoyés en .exe ou en MP4. Les fichiers en .exe ont connu des problèmes de transfert, ce qui n'est pas le cas des MP4. Les fichiers doivent être accompagnés de la fiche d'identification.

Le nombre de montage au régional est limité à 3 pour chaque auteur.

Les coordonnées de Jean Claude Duez sont les suivantes :

- internet pour l'envoi des fichiers : [jc.duez@orange.fr](mailto:jc.duez@orange.fr)
- téléphone : 06 80 42 00 68

Le jugement aura lieu le 30 janvier 2021 à huis-clos.

### **Concours auteur** (commissaire Jean Jossier)

Pour le concours auteur papier, il n'est accepté qu'une seule série, comprenant entre 8 et 15 photos. Chaque auteur doit s'inscrire sur le site des compétitions (<http://copain.federation-photo.fr>) et il faut envoyer les photos papier, au plus tard le 1<sup>er</sup> février, au commissaire régional :

Jean Jossier  
26 rue de la Bresse  
21121 Fontaine lès Dijon  
06 17 45 88 89

Pour le concours auteur IP, il convient de s'inscrire directement sur le site des concours ([copain.federation-photo.fr](http://copain.federation-photo.fr)) au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021. Le nombre de série est limité à 2 par auteur. Pour le concours auteur IP, une série comprend entre 6 et 10 photos.

### **Concours nature papier** (commissaire Jean Claude Alary)

Chaque auteur doit s'inscrire sur le site des compétitions (<http://copain.federation-photo.fr>). Pour le concours nature papier, la date limite inscription est fixée au 15 février, le jugement aura lieu le 6 mars à Chalon sur Saône.

Les photos papier sont à envoyer à :

Andrée Lemarié  
9 rempart Saint Pierre  
71100 Chalon sur Saône

Pour tous les autres concours, la date limite d'inscription est repoussée au 1<sup>er</sup> mars.  
Un rappel des conditions d'inscription.

### **Concours papier - monochrome et couleur - (commissaire Marc Bouverne)**

Il y a deux concours papier généralistes : couleur et monochrome. Chacun de ces concours est sélectif à un National 2. Dans chacun de ces concours, chaque auteur peut présenter un maximum de 4 photos. Il n'y a pas de nombre limite par club.

Chaque auteur doit s'inscrire sur le site des compétitions (<http://copain.federation-photo.fr>). La date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> mars. Les photos sont à envoyer, avant la date limite, à l'adresse suivante :

Marc Bouverne  
9 rue Poitevin  
71000 MACON  
Tél : 06 83 24 76 37

Le jugement aura lieu dans la 2<sup>eme</sup> quinzaine de mars. Pour les lieux de jugement, sans que cela ne soit définitif, ce devrait être à Mâcon le 13 ou le 20 mars pour la couleur et Chevigny St Sauveur le 27 mars pour le monochrome. Ces jugements se tiendront certainement à huis-clos.

### **Concours IP - monochrome et couleur (commissaire Marc Bouverne)**

Il y a deux concours image projetée généralistes : couleur et monochrome. Chacun de ces concours est sélectif à un National 2.

Dans chacun de ces concours, chaque auteur peut présenter un maximum de 4 photos. Il n'y a pas de nombre limite par club.

Chaque auteur doit s'inscrire sur le site des compétitions (<http://copain.federation-photo.fr>). La date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> mars. Le jugement est effectué par internet.

### **Concours nature IP (commissaire Jean Claude Alary)**

Chaque auteur peut présenter un maximum de 4 photos. Il n'y a pas de nombre limite par club.

Chaque auteur doit s'inscrire sur le site des compétitions (<http://copain.federation-photo.fr>). La date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> mars. Le jugement est effectué par internet.

### **Auteurs non fédérés - procédure d'inscription à un concours régional**

Pour les concours régionaux, tous les adhérents des clubs fédérés peuvent participer au concours régional, qu'ils soient titulaires ou non de la carte fédérale. Par contre, seuls les auteurs fédérés sont sélectionnables au National 2.

Pour inscrire un auteur non adhérent de la FPF, la procédure d'inscription à un concours régional a changé. Pour ceux ayant déjà participé dans le passé, ils ont un n° d'adhérent fictif qu'ils conservent. De même pour les anciens titulaires de la carte FPF, ils gardent leur numéro.

Pour les nouveaux, c'est au président(e) de club de leur créer un numéro fictif, désormais appelé « open ».

Cela se fait dans la base en ligne (<https://fpf.federation-photo.fr/>). Il faut faire comme pour la création d'un adhérent FPF, mais il ne faut pas le valider et ne pas payer. Ainsi, il aura un numéro mais qui ne sera pas validé, et il sera considéré comme open. Si plus tard il adhère à la FPF, il garde son n°.